NATIONS UNIES

S



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/1132
5 novembre 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 2 NOVEMBRE 1999, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Comme vous le savez, M. Mohammed Sahnoun, en tant que mon Envoyé spécial en Afrique, a pris une part active, en collaboration avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et les États-Unis d'Amérique, aux efforts déployés pour aider à régler le conflit entre l'Érythrée et l'Éthiopie. Ces efforts ont permis de faciliter la mise au point de l'Accord-cadre de l'OUA et de ses modalités d'application, deux documents qui ont été acceptés par les deux parties. Les Arrangements techniques, qui ont été établis à Alger par l'OUA, les États-Unis et l'Organisation des Nations Unies, avec la participation active de M. Sahnoun, et qui ont pour objet de faire avancer l'application de l'Accord-cadre, ont été acceptés par l'Érythrée. Des précisions ont été données en ce qui concerne les questions soulevées par l'Éthiopie à propos de certaines des dispositions des Arrangements techniques et l'on s'emploie à faire accepter ces derniers par l'Éthiopie. M. Sahnoun participe pleinement à ces efforts.

Par ailleurs, j'ai décidé de demander à M. Sahnoun de suivre également l'évolution de la situation dans d'autres pays de la sous-région de la corne de l'Afrique, en particulier la Somalie et le Soudan, et de me représenter aux réunions de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et du Forum des partenaires de l'IGAD concernant les deux pays.

J'ai donc décidé de proroger jusqu'au 31 décembre 2000 la nomination de M. Sahnoun en tant que mon Conseiller pour l'Afrique.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter le texte de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. ANNAN

99-33181 (F) 051199 051199